

COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE L'HERAULT

Maison départementale des sports 907 rue du Professeur Blayac 34000 – MONTPELLIER Site du CODEP34: http://herault.ffvelo.fr/

COMPTE-RENDU Réunion du 7/01/2020 à 17h

Lieu: 1 Impasse des Oliviers 34480 MAGALAS

Présents: Jacques Clamouse, Guy Estopina, Philippe Pierrot, Jean-Pierre Legay, Christian Arnold, Gilles Ibars, Jean-Michel Pons, René Baldellon, Pierre Hérédia, Marylène Clamouse.

1. Nouvelle répartition des responsabilités et rôles au sein du CODEP.

Bienvenue aux 3 nouveaux membres qui ont été élus lors de l'AG de Roujan le 16 novembre 2019. Philippe Pierrot est le nouveau Trésorier en remplacement de Guy Estopina (à déclarer à la Préfecture et faire le nécessaire pour la Banque). Jean-Pierre Legay prend en charge la commission Sécurité et Marylène Clamouse le commission Féminines. Pour la commission Formation, Philippe Pierrot et Guy Estopina aideront Jacques Clamouse. Le document sur la répartition des tâches sera actualisé.

2. Compte-rendus de l'AG COREG et du Congrès fédéral.

Les CR sont en cours de validation, mais il apparaît que cette dernière année de mandat sera marquée par une recherche de nouveaux responsables dans beaucoup de structures du fait d'un nombre significatif d'arrêt dans l'implication des acteurs actuels. Les orientations de la Fédération pour la période 2021-2024 devront être précisées et mises en œuvre par de nouveaux responsables.

3. Etat d'avancement des licenciés 2020 et des clubs affiliés.

Au 6 janvier, 26 clubs ont renouvelé leur affiliation et 709 licences (+ 126 par rapport à la même période en 2019) ont été enregistrées. Pas de nouveau club pour l'instant en 2020.

- 4. Point sur les actions prioritaires 2020 vis à vis des clubs à mener suite engagements pris lors de l'AG de Roujan.
- **Organisation de formations** : la Commission va prévoir des sessions pour 2020 et proposera un calendrier aux clubs ainsi que les modalités d'inscription.
- Aide du CODEP pour les maillots : comme indiqué à l'AG, cette aide de 5 € est reconduite pour 2020 en laissant aux clubs la possibilité de mettre le logo FFVélo à gauche ou à droite, mais non associé à de la publicité sur le devant en application de la charte fédérale. La maquette devra être fournie au CODEP avant toute réalisation pour validation et décision de

participation ou pas. A titre exceptionnel, une petite publicité de taille raisonnable à l'arrière du maillot peut être tolérée.

- **Réalisation de nouvelles banderoles** : à demander par les clubs intéressés n'en ayant pas eu en 2019.
- Aide financière pour les jeunes : les clubs ayant des jeunes de moins de 18 ans pourront faire une note de frais à l'adresse du trésorier (à mi année pour la première et avant l'AG pour la seconde) permettant le remboursement par le CODEP de la partie Cotisation FFCT (12 € ou 6,50 € si licence Familles).
- Aide financière pour les randonnées innovantes : le règlement précise les modalités, il pourra être adapté si nécessaire.
- Participation aux AG des clubs : le tableau de suivi sera complété régulièrement et une demande sera faite aux clubs pour connaître la date de leur AG en 2020.
- Généralisation de l'utilisation des adresses ffvelo: la priorité dans la transition numérique a été largement confirmée par un vote à l'AG fédérale et conduit à une généralisation des adresses ffvelo pour l'ensemble des structures. La communication du CODEP34 vers les clubs se fera donc en 2020 uniquement sur leurs adresses ffvelo. Les clubs ayant encore des difficultés dans la mise en place et l'utilisation de cette adresse peuvent avoir le soutien du Webmaster, Guy Estopina.

IMPORTANT - Pour permettre un échange régulier avec les clubs, des **réunions par secteur** (Montpellier et Béziers) seront organisées dans le courant du 1er semestre, d'une part pour les présidents, d'autre part pour les responsables sécurité. A programmer.

5. Suivi de l'activité du CODEP et des Clubs.

Le nouveau principe de financement des clubs et des CODEP ne devrait pas changer en 2020 malgré des demandes de simplification et de clarification faites lors de l'AG fédérale. Un suivi des activités s'avère donc nécessaire pour que les actions prioritaires 2020 soient bien prises en compte et valorisées (1 point = 1 euro). Le règlement concernant l'aide aux structures sera reprécisé et communiqué aux clubs.

6. Feuille de route du CODEP34 pour 2020.

- Opération Toutes à vélo Toulouse 2020. 13 féminines sont inscrites et 2 accompagnateurs prévus.Le budget prévisionnel sur les 5 jours et 4 nuitées (du 9 au 13 septembre) conduit à un coût de l'ordre de 350 € ramené pour chaque participante à 227 € après application de l'aide de 1 500 € fournie par le CODEP34. Le départ se fera de Fabrègues. Les réservations doivent être faites.
- **Point sur le VTT**. Une section VTT se monte sur Abeilhan et des discussions sont en cours pour une éventuelle participation à la FFVélo. De même, une prochaine réunion avec Clapas et Bartas permettra d'examiner les conditions d'une affiliation de cette structure. Enfin, le partenariat avec MBF devra être reprécisé pour 2020.
- Organisation de la Fête du vélo à Bessilles le 30 mai. Afin d'attirer un maximum de participants, le club VTS organisera le rassemblement VTT et le CODEP34 se chargera de la partie Routes.
- Organisation de le Vélocio le 1er mai 2020. En liaison avec le club des Cheminots de Béziers, le CODEP examinera avec le département de l'Hérault les modalités de fermeture à la circulation du Col du Vent pour permettre la tenue de cette historique randonnée.
- Rencontre Aude-Hérault. A préparer (calendrier, lieu, ...).
- Plan vélo jeunes dans les écoles. Une large participation du CODEP aux actions et réunions visant à développer la pratique du vélo et la sécurité des usagers doit conduire très prochainement à des demandes des établissements scolaires du département. Pour ce faire, les clubs de proximité seront sollicités pour apporter leur soutien à un plan qui rentre parfaitement dans le rôle et les objectifs de la Fédération.

- Contrôle et suivi des déclarations des Randos entre site FFVELO et CODEP34
- Rappel aux Clubs qu'il doivent impérativement déclarer sur l'OIN leur rando dès la validation en AG s'ils veulent qu'elle soit au calendrier national.
 - 7. A NOTER. La prochaine AG du CODEP34 aura lieu le samedi 21 novembre 2020. Concernant le lieu, deux propositions sont à examiner (Vias et Bessilles) sur la base de devis comparatifs.

Fin de la réunion : 20h30

Le Secrétaire Jean-Michel Pons Le Président Jacques Clamouse